

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SAS le Chemin de la Corvée
Commune de Burey**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/23/010, il a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS le Chemin de la Corvée relative à l'exploitation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs sur la commune de Burey.

Celle-ci se déroulera pendant 32 jours consécutifs **du mercredi 1er mars 2023 à 9h00 au samedi 1er avril 2023 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, dans sa version imprimée, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Burey (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Une version dématérialisée du dossier sera disponible dans les mairies de Barquet, Berville-la-Campagne, Caugé, Champ-Dolent, Claville, Collandres-Quincarnon, Conches-en-Ouche, Emanville, Faverolles-la-Campagne, Ferrières-Haut-Clocher, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, la Bonneville-sur-Iton, la Croisille, le Val-Doré, les Ventes, Louversey, Ormes, Portes, Romilly-la-Puthenaye, Saint-Elier, Sainte-Marthe, Tilleul-Dame-Agnès et Tournedos-Bois-Hubert.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête à la mairie de Burey – rue des Tilleuls – 27190 Burey, par voie électronique sur le site du registre dématérialisé et **par messagerie** à projet-eolien-burey@mail.registre-numerique.fr.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans sa version imprimée et numérique, à la préfecture de l'Eure, sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/SAS-le-Chemin-de-la-Corveee-Parc-eolien-a-Burey>

et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-burey>.

Le tribunal administratif a désigné une commission d'enquête constituée de : en qualité de Président Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie, et en qualité de membres titulaires Madame Natacha LECOQC, attachée territoriale et Monsieur Gilles SAPIN, retraité d'ERDF.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie de Burey pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le mercredi 1^{er} mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 13 mars 2023 de 16h00 à 19h00,
- le mercredi 22 mars 2023 de 16h00 à 19h00,
- le jeudi 09 mars 2023 de 16h00 à 19h00,
- le vendredi 17 mars 2023 de 16h00 à 19h00,
- le samedi 1^{er} avril 2023 de 9h00 à 12h00.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera prise par le Préfet de l'Eure, par voie d'arrêté préfectoral, sous forme d'autorisation ou de refus.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la SAS le Chemin de la Corvée sise 25 quai Panhard-et-Levassor – 75013 Paris.

Toutes les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie de Burey pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif à la Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché aux mairies de Barquet, Berville-la-Campagne, Burey, Caugé, Champ-Dolent, Claville, Collandres-Quincarnon, Conches-en-Ouche, Emanville, Faverolles-la-Campagne, Ferrières-Haut-Clocher, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, la Bonneville-sur-Iton, la Croisille, le Val-Doré, les Ventes, Louversey, Ormes, Portes, Romilly-la-Puthenaye, Saint-Elier, Sainte-Marthe, Tilleul-Dame-Agnès et Tournedos-Bois-Hubert, comprises dans le rayon d'affichage de six kilomètres, sur le site internet de la préfecture de l'Eure ainsi qu'au voisinage du site de la SAS le Chemin de la Corvée.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,



Isabelle DORLIAT-POUZET